

"Sale blanc"... mais pas d'injure à caractère racial pour le procureur...

écrit par Alexandrine 57 | 12 mars 2016



Une inégalité dans les condamnations. En voici une autre preuve :

Nantes. « Sale Blanc ». Une agression dans le tramway sur fond de racisme.

15/01/2016 – 11H00 Nantes (Breizh-info.com) –

Une agression sur fond de racisme anti-blanc a eu lieu à Nantes, mardi matin. Aux alentours de 7h, un Martiniquais d'une trentaine d'années monte dans le tramway au niveau de l'arrêt Coudray (C6). Pour un regard croisé, il s'en prend à un individu , le traite de « sale blanc » , puis le frappe violemment à la tempe gauche.

L'agresseur sera arrêté dans la foulée place du Cirque, puis relâché .

Avec une ITT d'une journée, l'agresseur ne risquait au maximum que 750 euros d'amende. C'est d'ailleurs la seule chose qu'a retenu le procureur de la République, qui a mis en place une composition pénale, c'est à dire une alternative à un procès,

pour l'individu.

Le procureur de la République de Nantes n'a donc pas retenu l'injure publique à caractère racial, qui constitue un délit de presse d'après la loi, délit qui exclut toute possibilité de composition pénale .

Un délit qui peut coûter 6 mois de prison ferme et jusqu'à 22500 € d'amende. Ni la presse régionale (hormis Presse Océan dans sa version papier) ni la presse nationale ne se sont fait écho de cette agression.

<http://www.breizh-info.com/2016/01/15/37901/nantes-sale-blanc-un-martiniquais-insulte-et-frappe-un-usager-du-tramway>